

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote

(vote public) : 7

○ Pour : 7

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, les aliénations, et les échanges et mise en réserve passés de gré à gré en dessous de 90 000 €.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2015-06-15/03 du 15 juin 2015 approuvant le projet d'extension de la zone d'activités de Chambaud à Saint-Romain-Lachalm.

M. le Président précise que suite à la fin des travaux d'extension de cette zone d'activités, il convient de procéder à plusieurs régularisations foncières :

- Achat de plusieurs parcelles appartenant au Département de la Haute-Loire (43000 Le Puy-En-Velay) : D 285 (90 m²), D 726 (8 384 m²) et D 728 (7 061 m²) sises aux Grands Prés à Saint-Romain-Lachalm.
- Prix d'acquisition : 1 € le m², soit 15 535 € au total.
- Acte administratif rédigé par le Département de la Haute-Loire.

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ces acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Chambaud à Saint-Romain-Lachalm.

Date de convocation :

Le 15 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 15 septembre 2023

DECISION N° :
DB/2023-09-20/02

OBJET DE LA SEANCE :
**Zone d'activités de
Chambaud (St-Romain)**

Acquisition DEPARTEMENT

AR Prefecture

043-244300307-20230920-DB2023092002-AU
Reçu le 27/09/2023

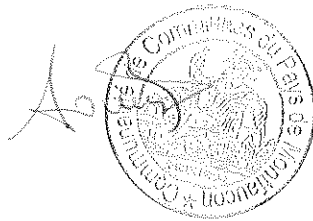
LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'acquérir les parcelles D 285 (90 m²), D 726 (8 384 m²) et D 728 (7 061 m²) sises aux Grands Prés à Saint-Romain-Lachalm appartenant au Département de la Haute-Loire (43000 Le Puy-en-Velay), au prix total de 15 535 € pour l'ensemble,
- charge le Département de la Haute-Loire d'établir l'acte administratif de vente correspondant à ces terrains,
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant à ces terrains, et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230920-DB2023092002-AU
Reçu le 27/09/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le